

COMMUNE DU CHENIT



LE CHENIT · 1646

COMMISSION DE GESTION
COMMISSION DES FINANCES
RAPPORTS 2024

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour l'exercice 2024 - 2025, la Commission de Gestion était composée de :

Mesdames	Calina AUDEMARS	UDI
	Céline ROCHAT	ROSE-VERT
	Paulette REYMOND	UDI
Messieurs	Frédéric NAPPEZ	ROSE-VERT
	Jean-Luc LECOULTRE	ROSE-VERT
	François VILLARD	FORCE 3
	Claude REYMOND	UDI, Président

En ma qualité de président de la Commission de gestion, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de notre commission pour l'année 2024-2025. Ce document est le fruit d'un travail rigoureux et approfondi, mené avec un souci d'impartialité et d'objectivité. Ce rapport se veut un outil de transparence et de contrôle, au service de l'intérêt général. Il témoigne de l'engagement de la commission de gestion à exercer pleinement son rôle de contrôle et de propositions, dans le respect des principes de bonne gouvernance.

De nombreuses séances, représentant plusieurs heures de travail ont été nécessaires pour accomplir notre mandat. J'ai pu constater une excellente dynamique d'équipe, caractérisée par la participation active et l'enthousiasme de chacune et chacun, ce qui a rendu cette collaboration particulièrement agréable.

Le rapport que nous vous soumettons aujourd'hui couvre certains domaines qui contribuent à la bonne gestion de notre commune. Chaque point a été examiné sous de multiples angles en tenant compte des enjeux financiers, administratifs et politiques.

Depuis juillet dernier, la commission s'est réunie pour s'intéresser aux objets suivants :

- Visite des sites des Grandes Roches et de La Moësette
- Visite des alpages communaux : les Grands Plats de Bise, le chalet de la Croix du Vuarne et le Crotton.
- Visite de l'Office du Tourisme Vallée de Joux
- Etat des routes - suivi de chantiers - organisation
- Visite de la STEP

Par ces lignes, je souhaite exprimer mes plus sincères remerciements à tous les membres de la commission pour leur dynamisme, leur engagement et leur assiduité tout au long de cette année. Malgré la complexité de nos agendas respectifs, ils ont fait preuve d'une remarquable adaptabilité et d'un investissement constant, contribuant ainsi au succès de nos travaux. Cette implication essentielle a été hautement appréciée.

Je désire également souligner l'esprit de collaboration constructif qui a prévalu lors de nos échanges avec l'exécutif communal. Leurs réponses et leur disponibilité ont elles aussi été essentielles pour nous permettre d'appréhender au mieux les dossiers.

Nous espérons que les recommandations formulées dans ce rapport feront l'objet d'une attention particulière et déboucheront sur des actions concrètes.

Enfin, je remercie chaleureusement le personnel communal et les amodiataires pour leur disponibilité, la passion avec laquelle ils ont partagé leur quotidien et leurs attentes qui nous ont fourni un éclairage complet et déterminant pour la qualité de notre travail.

Par le présent document, la commission de gestion à l'unanimité, demande au Conseil Communal :

1. D'accepter le rapport tel que présenté
2. De donner décharge à la commission de gestion de son mandat

Le Brassus, le 12 avril 2025

Pour la Commission de gestion
Claude Reymond
Président

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025

ETAT DES ROUTES, SUIVI DE CHANTIERS ET ORGANISATION

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion était composée de :

Mesdames	Calina AUDEMARS Céline ROCHAT Paulette REYMOND
Messieurs	Claude REYMOND, Président François VILLARD Jean-Luc LECOULTRE Frédéric NAPPEZ, Rapporteur

DATE DE LA SÉANCE

La commission s'est réunie le mercredi 15 janvier 2025 à 16h30 à la salle de la Municipalité.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Les personnes suivantes étaient présentes :

La Vice-Syndic	Mme Carole DUBOIS Aménagement du territoire - Police des constructions - Feu - Santé
----------------	---

Le Municipal	M. Michel VULLIOUD, Routes et travaux - Garage communal - Déblai des neiges
--------------	--

Le Chef du service des travaux et infrastructures	M. Julien CLAVEL
--	------------------

PRÉAMBULE

En introduction, j'ai mentionné que le thème de la séance serait orienté sur l'état des routes et leurs remises en états, nous ne parlerions pas de l'entretien, afin de se focaliser sur le domaine très vaste des routes.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Après concertation quelque jours auparavant avec le Municipal en charge des routes et travaux, nous avons convenu d'aborder les points suivants lors de la séance :

1. Présentation de l'équipe
2. Missions / activités
3. Questions
4. Etat d'avancement des travaux en cours / à venir

REMERCIEMENTS

La commission de gestion tient tout d'abord à remercier toutes ces personnes pour les renseignements et informations fournis, ainsi que les réponses apportées à nos questions.

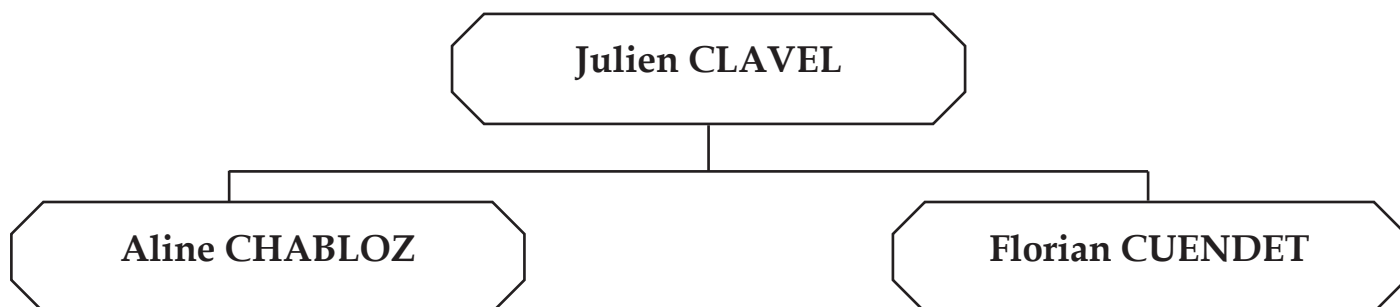
Les échanges ont été fort enrichissants, les 2h30 de la séance en témoignent.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

En 2024, il y a eu un changement d'organisation à la suite des départs de deux personnes à la retraite qui avaient, par leurs années d'expériences, une connaissance sur beaucoup de sujets. La Municipalité a pris la décision de créer deux entités distinctes en séparant du BTC (aménagement territoire ; police construction), ce service qu'ils ont nommé « infrastructures ».

Par la suite, un ingénieur l'a intégrée et en a pris la responsabilité.

Organigramme 1 - Équipe Infrastructure



A titre d'information, il a été indiqué que les personnes responsables ont le titre de chef d'équipe ou chef de service.

CETTE ORGANISATION SERA-T-ELLE ADAPTABLE À LA NOUVELLE COMMUNE ?

Oui, il y aura des antennes réparties sur toute la Commune, certainement que d'autres personnes auront des idées, mais nous ne pensons pas que des changements radicaux auront lieu. L'infrastructure n'est plus comme il y a cinq ans, elle permet désormais d'absorber l'évolution lors de la fusion.

Quel moyen avait-on pour contrôler l'état des routes ?

On évaluait avec l'œil et l'expérience. Lorsqu'on estimait que l'état n'était pas bon, on prévoyait les travaux nécessaires. Exemples de chaussées :

Photo 1



Photo 2



Photo 3



1. MISSIONS / ACTIVITÉS

Missions principales du service « infrastructure » :

- gestion des travaux de génie civil ;
- préparation des préavis municipaux ;
- gestion et suivi des préavis municipaux ;
- études des futurs chantiers et investissements d'entretiens routiers et infrastructures ;
- établissement du budget annuel ;
- collaboration avec l'Etat de Vaud : DGMR, DGE, etc. ;
- obtentions des permis pour les fouilles.

Lors de travaux de grande ampleur, ils sont confiés à l'externe.

Schéma 1 - Coupe type de la réfection chaussée trottoir

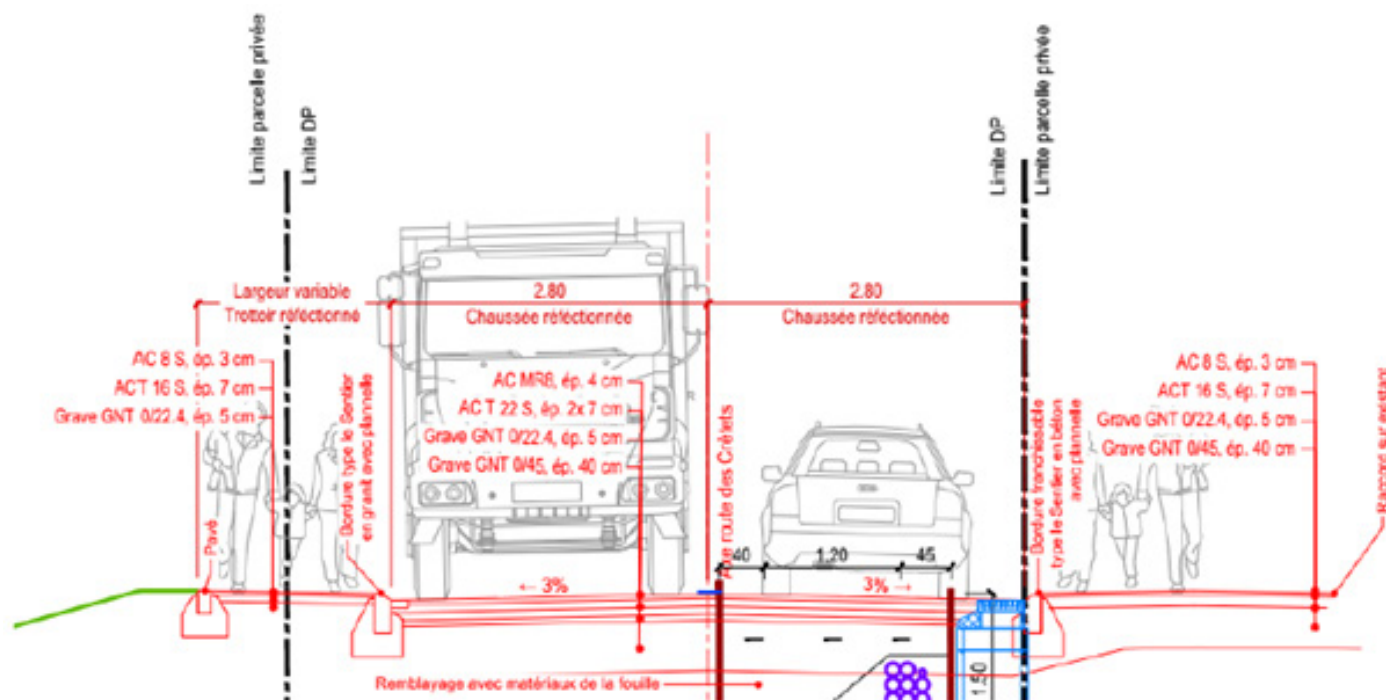
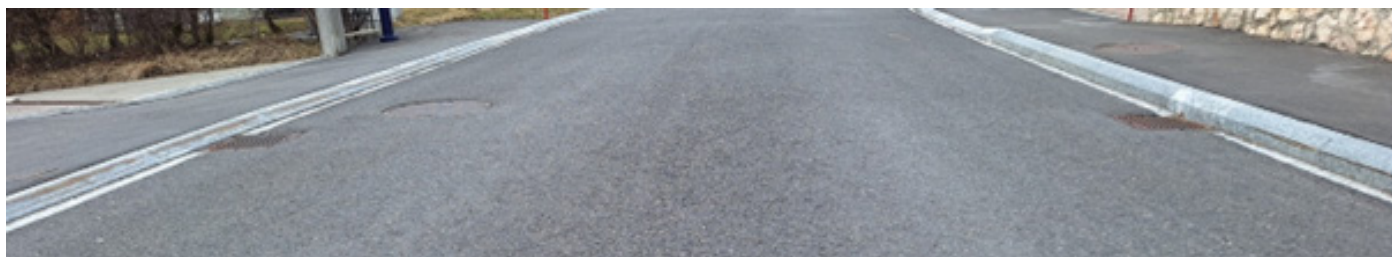


Photo 4 - Route



Pour les demandes émises par les citoyens, la réception est faite par le BTC via une permanence téléphonique, ensuite elles sont réparties par sujet.

La Commission de gestion propose la mise en place d'un formulaire informatique, disponible pour les citoyens directement sur le site Internet de la commune. Cela faciliterait la gestion de ces demandes et permettrait de consacrer le temps gagné lors de l'enregistrement à leurs traitements et réponses aux citoyens.

2. QUESTIONS

Transmises avant la séance au Municipal en charge

Preamble :

Comment le Bureau Technique est organisé pour surveiller l'état des routes et le déroulement des travaux ?

R : Une nouvelle structure est en place depuis le 1er septembre 2024. Le Bureau technique compte désormais trois collaborateurs soit 2,15 ETP entièrement dédiés à la Commune. A noter que le 0,5 ETP complémentaire (M. Florian CUENDET) est affecté à ValRégieEaux et Sogebois.

Composition du bureau technique :

• Julien CLAVEL (95%), Chef de service, engagé le 01.09.2024	0.95 ETP
• Aline CHABLOZ (70%), Technicienne, engagée le 01.08.2024	0.70 ETP
• Florian CUENDET (50+50%), Technicien, engagé le 17.07.2023	<u>0.50 ETP</u>
	2.15 ETP

Une partie de la surveillance est également effectuée par nos équipes de terrain (travaux) qui nous signalent et/ou réparent les défauts observés (regards, grilles, ...).

a) Logiciel spécifique ou standard comme par ex. Excel ?

R : QGis, Géoportail interne SIG (système d'information géographique) pour le suivi général et la planification des travaux ; Excel pour la liste de tous les projets, pour le travail au quotidien.

Le logiciel QGis permet l'utilisation en couleurs pour le séparatif ou l'unitaire, la mobilité, le chauffage et le câblage SEVJ.

Le logiciel est uniquement dédié à la Commune, mais il pourrait intégrer, par exemple, les données de la SEVJ, cependant il resterait propriété de la Commune.

Il y a un manque dans la cartographie sous les routes. Conjointement avec la SEVJ, lors de chaque chantier, des mises à jour (relevés) sont effectués.

Lors des travaux, les tuyaux sont désormais remplacés, ce qui n'était pas le cas auparavant.

b) Tient-on compte de la vétusté, l'ancienneté et du besoin actuel ?

R: Oui, un mandat a été confié en 2023 au bureau d'ingénieurs Ertec sur la gestion de l'entretien routier communal. Il a permis d'établir un état des lieux du réseau existant en 2023 et de définir une priorisation intentionnelle des travaux en tenant compte du maintien de la valeur du patrimoine routier, en fonction des projets déjà prévus au point de vue des investissements.

Précision sur les deux moyens utilisés par le bureau d'ingénieurs Ertec (voir encadré) pour diagnostiquer l'état structurel des routes et des trottoirs, sans le sous-sol (canalisation) et sans les grilles : un camion équipé d'une plaque vibrante placée sous celui-ci vient se poser sur le sol aux endroits choisis, ainsi que des carottages aux endroits défectueux, ce qui permet d'établir une estimation des coûts.

Photo 5 - Camion ertec SA



L'état des routes a été classé de moyen et la Municipalité a fait le choix d'améliorer ce classement, ce qui représente un montant à investir d'env. 6,8 millions de francs sur 5 ans.

c) Des priorités sont-elles établies ?

R : Oui, une séance de coordination / planification des travaux est organisée chaque année avec les différents intervenants afin de profiter des synergies et des économies d'échelle.

Les parties prenantes sont :

- les Communes
- les Villages
- Swisscom
- la SEVJ
- l'AVJ
- l'ASIVJ
- le SDIS
- ValRégEaux
- les services internes (urbanisme, voirie, etc.)

PRÉSENTATIONS ERTEC



ERTEC VD (YVERDON)

ERTEC GE (SATIGNY)

ERTEC JU (DELÉMONT)

Depuis 1980, ERTEC S.A. est présente en Suisse et intervient dans le domaine des expertises des chaussées et ouvrages d'art, les contrôles des matériaux (bétons hydrauliques, sols, graves de fondation, liants bitumineux, enrobés...) en laboratoire ou in situ (milieu naturel). Depuis 1996, notre bureau d'ingénieur est doté d'un service géomètre. Nous nous sommes dernièrement renforcés en hommes et en machines pour être au cœur des changements liés à la numérisation des chantiers grâce au BIM.

La planification intentionnelle peut faire l'objet de modifications (anticipation ou report) en fonction des imprévus ou des moyens à disposition (ressources humaines et/ou financières).

Les stratégies d'intervention vont dépendre de :

- l'état routier (rapport Ertec) ;
- l'état du réseau des canalisations (rapport PGEE) ;
- l'étude de mobilité (gabarit routier envisagé, bande/piste cyclable, trottoir, zone 20, zone 30, arrêts de bus LHand¹) ;
- des synergies entre travaux non communaux (SEVJ, CAD, ValRégEaux, Swisscom),
- des développements futurs sur la Commune (aménagement du territoire / plans d'affectation / futures constructions) ;

Avantages : une meilleure coordination (ouverture des routes une seule fois) et réalisation d'économies d'échelle

Les travaux des Crêtets était une urgence afin de connecter le chauffage à distance à l'entreprise Jaeger-LeCoultre ainsi que de poser une conduite électrique pour la SEVJ.

Le suivi des gros chantiers a été confié à un bureau d'ingénieurs. Il est possible que des imprévus surviennent pendant les travaux, qui pourraient engendrer des décalages de calendrier.

Nous ne pouvons pas dire que les travaux de réfections sont plus difficiles sur une autoroute que sur une route cantonale, car ce n'est pas la même problématique.

Un bilan de l'état des routes peut-il être établi en tout temps, par exemple en % et en coût ?

R: Le rapport d'Ertec a dressé un bilan au 10 octobre 2024 comme suit :

- L'indice global du réseau (visuel et structurel) peut être qualifié de « moyen ».
- Environ $\frac{2}{3}$ des chaussées auscultées sont dans un état de qualité qualifié de « bon ou satisfaisant ».
- Environ $\frac{1}{3}$ des chaussées auscultées sont dans un état qualifié de moyen ou mauvais

Rq : cet état du réseau inclut les tronçons concernés par des améliorations foncières et certains chemins privés dans lesquels la Commune est impliquée dans l'entretien hivernal.

*Le linéaire total du réseau routier est d'environ **55 km** (surface d'env. 302'000 m²).*

La simulation dans le rapport Ertec pour une stratégie d'entretien « optimale » (visant à la fin du plan quinquennal un état de qualité du réseau jugé bon) indique un **coût approximatif total d'environ 6.8 millions de francs sur 5 ans**. En intégrant les divers et imprévus, on obtient le coût de **1.5 millions de francs par année pendant 5 ans**.

¹Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)

Rq : les tronçons retirés du plan d'entretien pour obtenir ce chiffrage sont les suivants :

- tronçons faisant déjà l'objet de préavis d'investissement ;
- travaux déjà réalisés en 2023 ou en 2024 ;
- tronçons concernés par des travaux d'améliorations foncières (AF) ;
- tronçons privés.

Ces coûts d'entretien n'incluent pas les travaux sur les canalisations ou de modifications des gabarits routiers en lien avec la mobilité.

Cette simulation est très optimiste car cela implique que tous les travaux prévus dans les préavis, ceux liés aux améliorations foncières (AF) ainsi que ceux liés au budget de fonctionnement (entretien) soient effectivement réalisés.

Pour 2026, les coûts d'entretien seront inclus dans le budget de fonctionnement en fonction des tronçons/projets identifiés.

Pour 2027, le même raisonnement devra être fait pour la Commune fusionnée pour fixer les nouvelles priorités et lisser les investissements par année.

L'utilisation de matériaux recyclés et des économies en CO2 (pose d'enrobés tièdes) sont favorisées pendant les travaux (selon les nouvelles dispositions prévues dans la loi sur la Protection de l'Environnement (LPE, Art. 35, al. j)).

Un rapport annuel pourra être extrait dans le futur.

La Commune du Lieu a aussi fait appel au bureau d'ingénieur ERTEC pour l'établissement d'un rapport.

Q.1) Concernant le budget, une limite annuelle est-elle fixée ? Ou cela dépend-t-il des autres crédits des préavis ?

Rps : Le montant à investir serait d'environ 1.5 millions de francs par an pour suivre une stratégie « optimale » et maintenir le niveau de service sur le long terme tout en minimisant les budgets et garantissant la durabilité. Si tous les travaux sont réalisés, cela permettrait de réduire le budget d'entretien d'environ 20% par année, soit à 1.2 millions de francs par an pour les prochains plans quinquennaux dès 2028.

Les coûts d'entretien seront inclus dans le budget de fonctionnement 2026 en fonction des tronçons/projets identifiés.

Oui, la limite annuelle dépend des autres projets et donc des ressources internes à disposition. Les montants énoncés sont établis suite au rapport Ertec et le seraient dès 2026, ils sont uniquement valables pour l'entretien, l'investissement n'est pas compris.

En comparaison, vous trouverez sur la page suivante un tableau qui récapitule les crédits des préavis de 2020 à 2024.

Tableau 1 - Liste des préavis du secteur entre 2020 et 2024

Préavis n°	Objet	Crédits
04/2020	Traversée du village de L'Orient Piste cyclable et réfection de la chaussée Crédit d'étude	CHF 265'000.00
01/2021	Réfection du trottoir rue G.-H. Piguet, 1347 Le Sentier	CHF 290'000.00
05/2021	Traversée du village de L'Orient Réalisation du tronçon n°1 & giratoire	CHF 980'000.00
02/2022	Assainissement du passage à niveau des Crêtets	CHF 115'000.00
03/2022	Traversée du village de L'Orient Réalisation du tronçon n°3 & arrêts de bus giratoire	CHF 1'485'000.00
08/2022	Traversée du village de L'Orient Réalisation du tronçon n°2	CHF 2'700'000.00
04/2023	Projet de séparatif du Sentier EST - étape 1	CHF 410'000.00
06/2023	Prolongation du trottoir de la Rue des Forges	CHF 69'000.00
18/2023	Réfection de la route des Crêtets par suite des travaux sur les réseaux Réfection partielle des eaux claires (EC) devant l'entreprise Jaeger-LeCoultre	CHF 1'124'240.00
04/2024	Projets de séparatifs des rues des Rosiers et des Collèges	CHF 437'264.50
05/2024	Projets de séparatif de la Grand-Rue 62 à 78 au Sentier	CHF 336'191.00
13/2024	Projet de mise en séparatif - Le Brassus - Crêt-Meylan	CHF 378'350.00
	Total de	CHF 8'590'045.50
	Crédit annuel (moyenne sur 5 ans) =	CHF 1'718'009.00

Q.2) Le besoin de mise en séparatif* a-t-il une influence sur l'élaboration d'un préavis ?

R: Oui avant de refaire entièrement une route, la nécessité de rénover les infrastructures souterraines est étudiée et mise en œuvre lorsque cela s'avère nécessaire.

Si la réfection de la route n'est pas indispensable, une fouille peut être envisagée.

Le canton oblige la mise en séparatif, mais ne donne pas de délai.

La Commune est toujours à l'origine des travaux, ensuite viennent les besoins des autres services (ValRégIEaux, SEVJ, Swisscom, etc.), comme cela a été le cas aux Crêtets (voir ci-dessus).

Deux séances de planification sont organisées par année :

- en mars, pour l'année en cours ;
- en septembre, pour l'année suivante.

La mise en séparatif est un système d'assainissement qui collecte les eaux usées domestiques (salle de bain, cuisine, WC...) et les eaux pluviales dans deux réseaux différents et adaptés. Le réseau d'eaux usées doit mener les eaux à une station d'épuration pour qu'elles y soient traitées.

Q.3) Préconisez-vous systématiquement un enrobé antibruit ?

R: Non, nous prévoyons ce type de revêtement (AC MR 8 VD) sur les tronçons définis par l'étude de bruit routier communal, lorsque le trafic de véhicules est supérieur à 3'000 véhicules par jour.

Ce revêtement est plus cher que du revêtement classique mais il est subventionné par le Canton lorsqu'il est préconisé dans l'étude de bruit routier.

Avec ce type de revêtement, le gain contre le bruit est de -3 à -4 décibels, équivalant à la moitié moins de véhicules (-1'500 véhicules). Avec le temps, les trous prévus afin d'atténuer le bruit se bouchent, inconvénient qui obligera de procéder régulièrement à leurs nettoyages.

L'alternative pour diminuer le bruit est la modération de vitesse.

En termes de développement des couches de revêtement, l'AC MR 8 VD qui est en cours d'utilisation est le dernier-né mis sur le marché.

Q.4) Le coût des abribus est-il comptabilisé dans les routes ? Ou dans les bâtiments ?

R: Les coûts sont intégrés dans les préavis routiers, donc comptabilisés dans les routes.

Actuellement nous sommes responsables de 44 zones d'arrêts. Un travail de réflexion est en cours afin d'évaluer leurs conformités selon la LHand et les besoins en structure d'accueil (bancs, abribus, abris/parc vélo).

Photo 6 - Atribus



Photo 7 - Zone d'arrêts de bus



Le coût par arrêt est d'env. CHF 50'000.00 pour permettre leur utilisation par les personnes à mobilité réduite.

Questions diverses lors de la séance :

Le problème du giratoire au croisement de la Grand-Rue / Route des Crêtets ?

R: concernant le problème de giration (braquage) des poids-lourds sur le tourner à gauche, depuis la Golisse vers la Rue des Crêtets, nous pouvons préciser que les balises du carrefour avaient déjà été déplacées pour permettre ces mouvements de véhicules.

Photo 8 - Giratoire provisoire des Crêtets



Qu'en est-il de la solution du rond-point ?

Il n'est plus conforme (refus du Canton) et a dû être démonté. Les piétons ne traversent désormais qu'une voie avec un trottoir de chaque côté.

Cependant, notre objectif est de refaire la demande afin de pouvoir remettre ce rond-point. Nous présenterons à cet effet un projet définitif ! Sinon, nous reviendrons à l'état initial.

À L'Orient au carrefour Rue Centrale / Rue du Lac, est-ce normal que le miroir soit actuellement tourné ?

Avec le nouveau cédez le passage, ce miroir n'a plus d'utilité.

Le pont entre le Sentier et L'Orient proche de la SEVJ sera-t-il refait ?

Une étude est en cours.

Où en sont les travaux du Sentier sis à la rue des Crêtets ?

Il ne reste plus que le revêtement final à réaliser.

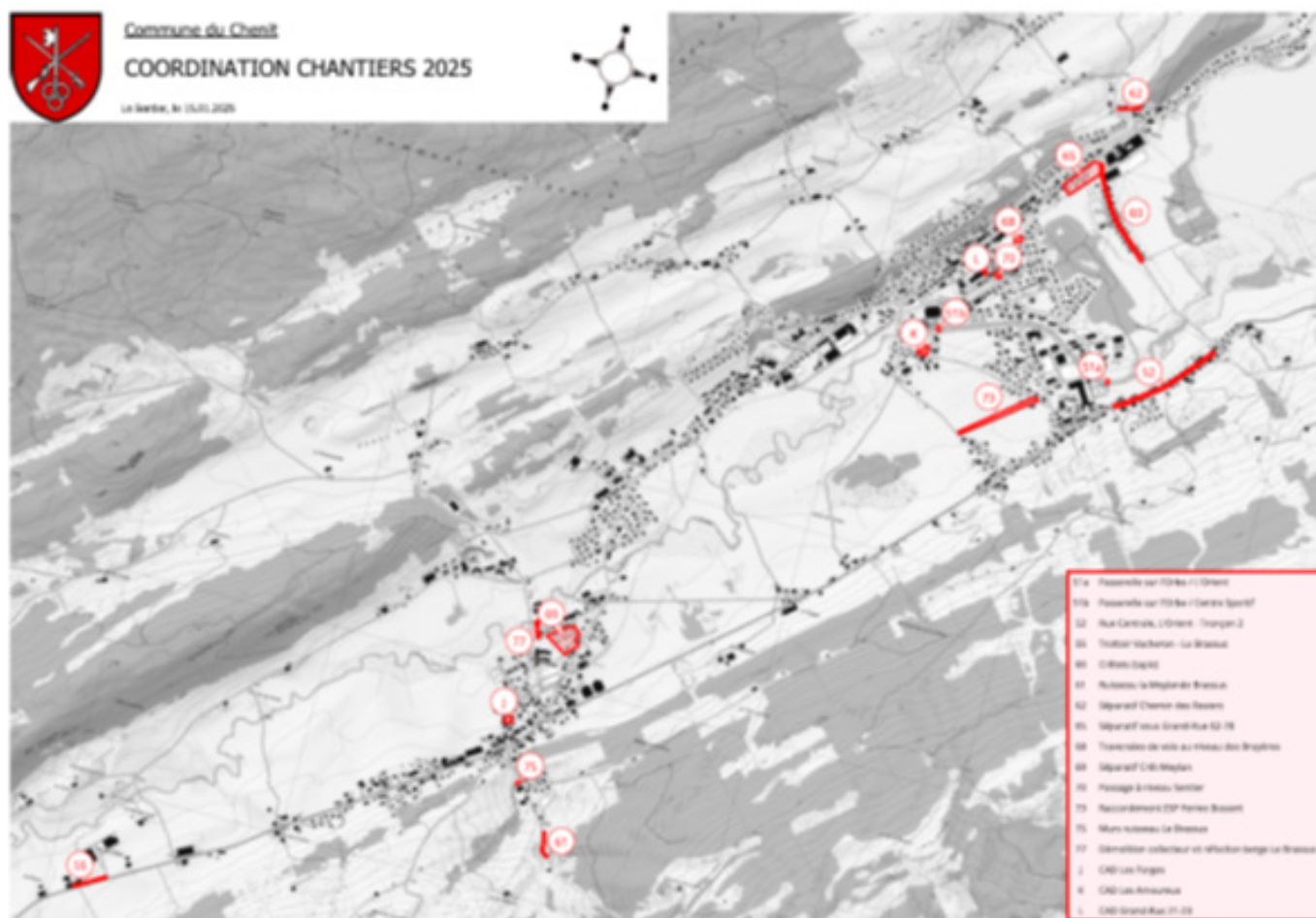
3. Etat d'avancement des travaux en cours / à venir

Travaux sur 2025 :

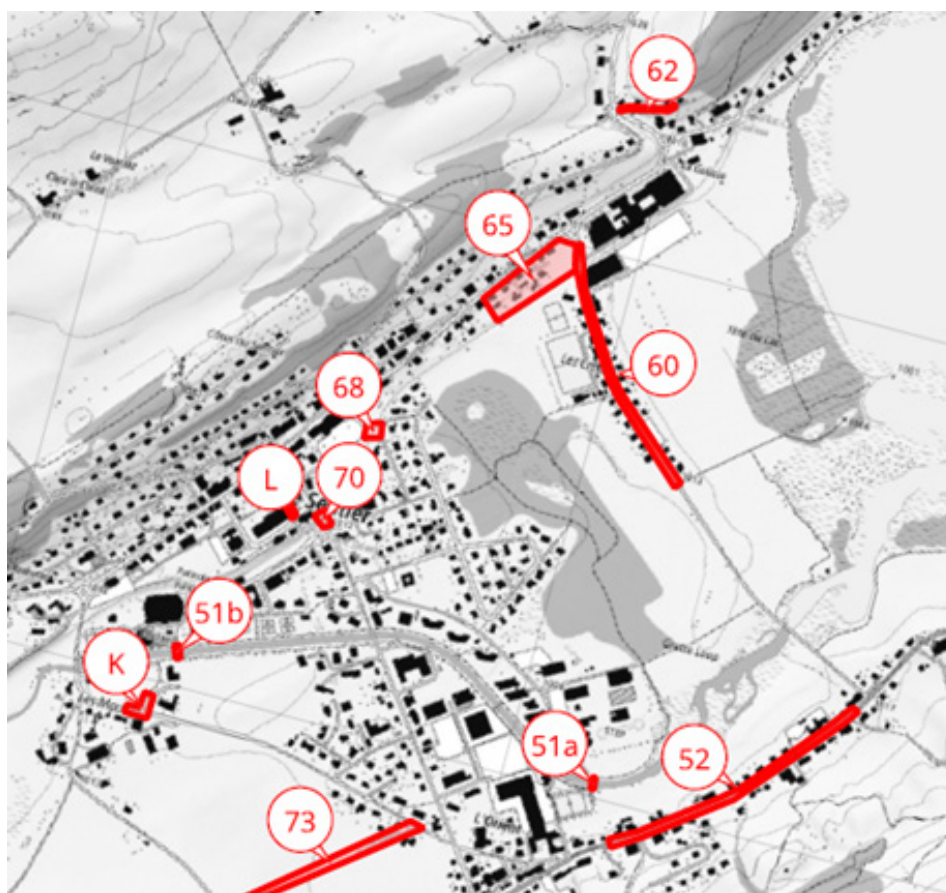
chantier n°

•	L'Orient	Passerelle sur l'Orbe	51a
•	Centre Sportif	Passerelle sur l'Orbe	51b
•	L'Orient	Rue Centrale, dernier tronçon <i>Le revêtement final sera sur 2026</i>	52
•	Le Brassus	Trottoir vers Vacheron <i>les piétons passent sur 2 parcelles</i>	55
•	Le Sentier	Crêtets (tapis)	60
•	Le Brassus	Ruisseau la Meylande	61
•	Le Sentier	Séparatif Chemin de Rosiers	62
•	Le Sentier	Séparatif sous Grand-Rue 62-78	65
•	Le Brassus	Séparatif Crêt-Meylan	69
•	Le Sentier	Passage à niveau	70
•	L'Orient	Raccordement ESP Ferme Bossert	73
•	Le Brassus	Murs ruisseau (réfection cours d'eau)	75
•	Le Brassus	Démolition collecteur et réfection berge	77
•	Le Brassus	CAD Les Forges	J
•	Le Sentier	CAD Les Amoureux	K

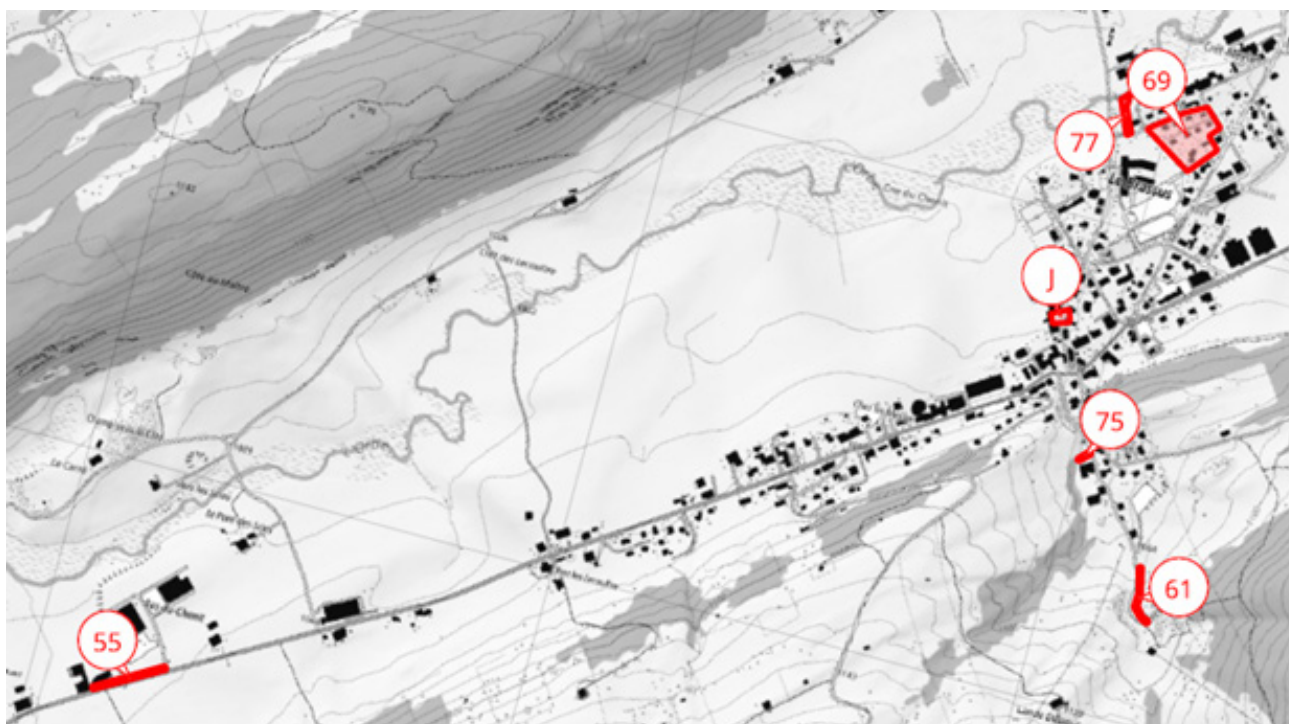
Plan 1 - Le Sentier, CAD Grand-Rue 21-23



Plan 2 - Zone Le Sentier/L'Orient



Plan 3 - Zone Le Brassus/Bas-du-Chenit



L'Orient à la Rue Centrale, dernier tronçon en cours, chantier n°52

Photo 9 – Panneau «route fermée»



Photo 10 – Tranchée, travaux



Photo 11 – Travaux, Rue Centrale



Photo 12 – Panneaux d'information



La CG s'interroge sur le mur en gabions et du pourquoi ne pas l'avoir réalisé pendant les travaux, afin de profiter du chantier en place ?

Photo 13 – Mur de cailloux, chantier



CONCLUSION

La commission constate qu'une dynamique est bien présente afin de servir au mieux la population.

Des améliorations pourraient être apportées sur :

- Un visuel sur l'état de nos routes. point 3 – question d
Par exemple, un bilan chiffré transmis régulièrement au conseil communal.
- La gestion des demandes de la population. point 2
Par exemple, à l'aide d'un formulaire en ligne.

L'Orient, le 23 mars 2025

Le Rapporteur
Frédéric Nappez

RÉPONSES ET REMARQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Remarques de la Municipalité

- La future organisation communale pour le service travaux et infrastructures est actuellement discutée dans un groupe de travail de la fusion.
- Le logiciel QGIS permet de gérer des couches d'informations géolocalisées relatives à différents domaines (collecteurs, mobilité, chauffage à distance, électricité, etc.). Lors des chantiers, les relevés de géomètre sont effectués par la SEVJ. Ils permettent de mettre à jour les données de notre cadastre souterrain.
- Le déflectographe mesure les déformations routières sous l'action d'un poids lourd en mouvement à vitesse constante. La plaque posée sur le sol n'est pas vibrante. Aux endroits des principales déformations, des carottages sont effectués pour connaître la structure de la chaussée.
- Le suivi des chantiers importants est effectué par des bureaux d'ingénieurs. Nos collaborateurs assurent le rôle de représentants du maître d'ouvrage. De manière générale, des imprévus peuvent apparaître durant les travaux et ce qui peut entraîner des décalages dans le planning global.
- Le récapitulatif des crédits des derniers préavis (moyenne sur 5 ans) ne peut être comparé au montant indiqué dans le rapport Ertec car les préavis concernent également des travaux de mise en séparatif des collecteurs ou liés à la mobilité (piste cyclable et arrêts de bus), et non uniquement l'entretien routier.
- La Commune n'est pas toujours déclencheuse des travaux, il est en effet tenu compte des différentes priorités des autres services industriels.
- Le gain en bruit de 3 db est une perception d'une réduction de bruit de la moitié du trafic. Ce nombre de véhicules dépend donc de la route considérée. Concernant le revêtement il est plus judicieux de parler de pores que de trous. La recette d'enrobé bitumineux AC MR 8 VD est actuellement celle préconisée par le Canton (DGMR) dans le cadre de notre étude d'assainissement du bruit routier communal.
- Concernant la question sur le rond-point, nous vous renvoyons vers la communication faite lors du Conseil communal du 17 mars 2025.

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025

VISITE DES SITES DES GRANDES ROCHES ET DE LA MOËSETTE

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion était composée de :

Mesdames	Calina AUDEMARS, Rapporteur Céline ROCHAT Paulette REYMOND
Messieurs	Claude REYMOND, Président François VILLARD Jean-Luc LECOULTRE Frédéric NAPPEZ

DATE DE LA VISITE

La commission s'est réunie le mercredi 15 janvier 2025 à 16 h 30 à la salle de la Municipalité.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Les personnes suivantes étaient présentes :

Les Municipaux en charge du dossier	M. Bertrand MEYLAN Finances - Economie - Sport - Tourisme M. Jean-Fred CAPT Forêts - Alpagnes - Eau - Epuration
-------------------------------------	--

Le Chef du service des bâtiments	M. Philippe GERTSCH
----------------------------------	---------------------

Autres invités	Monsieur Martial ROD, Ammodiateur de l'alpage La Moësette
----------------	---

REMERCIEMENTS

La commission tient à remercier toutes les personnes ayant participé à cette visite et ayant fourni des informations détaillées sur l'état des lieux et les projets en cours.

GRANDES ROCHES

Suite à l'achat de la parcelle RF 2624 en 2018 pour un montant de CHF 1'895'000.00 et un investissement de CHF 170'000.00 pour la rénovation de la cave à fromages de La Moësette, peu de progrès ont été constatés sur le site des Grandes Roches.

L'avant-avis n° 3/2018 (équipement des alpages) et le préavis n° 09/2022 (plan d'affectation des Grandes Roches) avaient pour objectif de transformer le site en un espace sportif dédié aux jeunes.

Cependant, l'absence d'évolution depuis ces décisions a soulevé des questions lors de notre visite.

Les observations de la commission sont les suivantes :

- État des infrastructures : les bâtiments des Grandes Roches sont en mauvais état.
- Chauffage : un chauffage à mazout est partagé avec la villa du concierge, employé de la commune.
- Problème de zonage : le plan d'affectation mis en place pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 n'est plus valable et la sensibilité du zonage complique les travaux.

Trois options avaient été envisagées :

1. Rénover l'ensemble des infrastructures existantes.
2. Conserver uniquement la villa et démolir la colonie des Grandes Roches.
3. Démolir l'ensemble et reconstruire un Centre Nordique combiné à un espace de stockage pour les machines de damage et une zone de restauration/dortoir.

Nous avons appris que la troisième option a été retenue, ce qui implique la démolition et la reconstruction des bâtiments actuels. Une étude est prévue dans un préavis qui devait être soumis fin 2024.

D'après les informations obtenues auprès de la Municipalité, une étude d'aménagement sera réalisée à hauteur de **CHF 250'000.00**, avec des travaux espérés entre 2026 et 2027. L'investissement global est estimé à **CHF 2'000'000.00**, nécessitant une coopération entre les trois communes fusionnées sous « La Vallée de Joux ».

QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ :

- Pourquoi le préavis attendu fin 2024 n'a-t-il pas encore été soumis ?
- Un calendrier précis pour la mise en œuvre du projet a-t-il été établi ?

Photo 1 – Grandes Roches et villa conjointe



Photo 2 – Extérieur des Grandes Roches



Photo 3 – Salle à manger des Grandes Roches



Photo 4 – Les WC mis à disposition par la Commune et le Centre Nordique Vallée de Joux



Photo 5 – Le système de production de neige artificielle



Photo 6 – Les garages qui restent après la démolition



LA MOËSETTE

Depuis la rénovation de la cave à fromages en 2018/2019, qui a permis d'augmenter la capacité de stockage de 100 à 440 meules de gruyère, plusieurs améliorations ont été constatées :

- Installation d'une chambre froide (financée par M. ROD).
- Mise aux normes électriques avec l'ajout de prises supplémentaires.
- Amélioration de la sécurité de la chambre à lait avec un sol en béton et un carrelage des murs.

Toutefois, quelques points soulèvent une attention particulière :

- Le plafond de la chambre à lait reste dans son état d'origine et semble nécessiter un nettoyage approfondi.
- La tôle ondulée du toit de la Moësette perd des clous ayant provoqué la crevaison de deux pneus en 2024

La commission de gestion recommande :

- Un contrôle du toit par un ferblantier avant mai 2025 afin de sécuriser la fixation des tôles de toitures.
- Une vérification des installations de la chambre à lait pour s'assurer de leur conformité par rapport aux normes d'hygiène.

Sur le plan de la production fromagère, M. Martial ROD, médaillé d'or et actuel amodiateur de La Moësette, produit avec son fils Axel plusieurs spécialités locales :

- Tête de Rod (inspirée de la tête de moine)
- Gruyère
- Sérac
- Beurre
- Raclette
- 1-2 fromages expérimentaux

QUESTION À LA MUNICIPALITÉ :

- Une rénovation complète du plafond de la chambre à lait de La Moësette est-elle prévue dans les prochains budgets ?

Photo 7 - Nouvelle cave à fromages



Photo 8 - Un des deux chaudrons pour transformer le lait



Photo 9 - Chambre à lait avec béton sur le sol et carrelage mural



Photo 9 - Chambre à lait avec plafond original



Photo 10 - Extérieur de La Moësette



CONCLUSIONS GÉNÉRALES

La visite des sites des Grandes Roches et La Moësette a mis en évidence :

- **Un manque de progression sur le projet Grandes Roches**, malgré une décision récente sur son avenir.
- **Des améliorations notables à La Moësette**, mais des ajustements encore nécessaires pour garantir la sécurité et l'hygiène des installations.

La commission de gestion encourage la Municipalité à accélérer la mise en place des études et des travaux prévus afin que ces sites puissent jouer pleinement leur rôle dans le développement du sport et de l'agriculture locale.

La Rapporteuse
Calina AUDEMARS

RÉPONSES ET REMARQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Pourquoi le préavis attendu fin 2024 n'a-t-il pas encore été soumis ?

Nous sommes toujours dans l'attente de la validation du Plan d'affectation (PA) par le Conseil d'Etat. Une demande complémentaire des services cantonaux est encore en cours de traitement, il s'agit d'une modification mineure du périmètre du plan d'affectation.

Un calendrier précis pour la mise en œuvre du projet a-t-il été établi ?

Non, dans l'idéal la Municipalité souhaite déposer une demande de crédit d'étude au Conseil communal pour la fin de cette année, ceci une fois que la procédure de validation du PA sera terminée.

La Moësette :

Une rénovation complète du plafond de la chambre à lait à Moësette est-elle prévue dans les prochains budgets ?

Ce n'est pas prévu à ce stade, ni l'amodiatrice, ni le Service de l'hygiène n'en ont d'ailleurs pas fait la demande. Des devis sont néanmoins en cours pour être prêts si besoin. A noter que le toit a été réparé suite aux dernières visites sur place.

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025

VISITE DES ALPAGES COMMUNAUX

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion était composée de :

Mesdames	Calina AUDEMARS Paulette REYMOND Céline ROCHAT (excusée)
Messieurs	Claude REYMOND, Président Jean-Luc LECOULTRE Frédéric NAPPEZ François VILLARD, Rapporteur

DATE DE LA VISITE

La commission s'est réunie le jeudi 9 octobre 2024 à 16h30. Le rapporteur est retourné sur invitation du bureau technique pour les séances de chantier du 3 décembre 2024 ainsi que le 11 mars 2025.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Les personnes suivantes étaient présentes :

Le Municipal	M. Jean-Fred CAPT Forêts - Alpagnes - Eau - Epuration
Le Chef du service des bâtiments	M. Philippe GERTSCH
Le Garde forestier	M. Rémy MEYLAN

REMERCIEMENTS

La commission tient tout d'abord à remercier toutes ces personnes pour les renseignements fournis ainsi que les éclaircissements apportés à nos questions.

LES GRAND PLATS DE BISE

« La rénovation et mise en conformité aux normes de la fromagerie des Grands Plats de Bise, développement de la vente directe ainsi que l'accueil des visiteurs » et du rapport y relatif du 21 novembre 2023, la commission de gestion s'est rendue sur le site pour constater l'avancement de ce projet, dont le montant du crédit octroyé est de CHF 1'824'000.00.

Hélas, la météo peu clémente du printemps 2024 n'a pas permis de commencer les travaux. C'est seulement à la fin de la période d'estivage que ces derniers ont débuté.

Ils devraient être terminés avant la fin du mois de mai 2025 pour les parties de fabrication et la cave à fromages.

Pour le solde des travaux qui est relativement important, nous espérons une météo favorable au printemps 2025. Cela concerne la fosse à purin, la fumière en dur avec récupération des jus et la place d'attente du bétail, y compris tout ce qui concerne la partie accueil et vente.

Les finitions diverses sont également reportées en 2025. Lors de la démolition de la fromagerie, seuls des carreaux scellés avec une colle contenant de l'amiante ont été trouvés, ce qui est assez rassurant.

La commission préconise une convention avec les agriculteurs, pour la buvette avec un bail à la fin des travaux, précisant comment elle sera utilisée et le maintien de la propreté aux alentours de cette dernière.

Si certes les travaux ont commencé, la commission est déçue d'apprendre que les travaux extérieurs ne se termineront qu'en automne 2025.

Lors de nos passages aux deux séances de chantier indiquées précédemment, en présence des amodiataires, les travaux étaient bien avancés, tous les signaux au vert pour une fabrication du fromage au mois de mai 2025, la cave étant opérationnelle dans la majorité des locaux. Toutefois, cela semble compliqué de finaliser les aménagements à l'extérieur du chalet à la date annoncée dans le préavis. Bien que non prévue dans le préavis municipal, une réfection des fenêtres et des volets s'avère nécessaire pour les chambres de l'étage.

Photo 1 – Etat des travaux le 9 octobre 2024

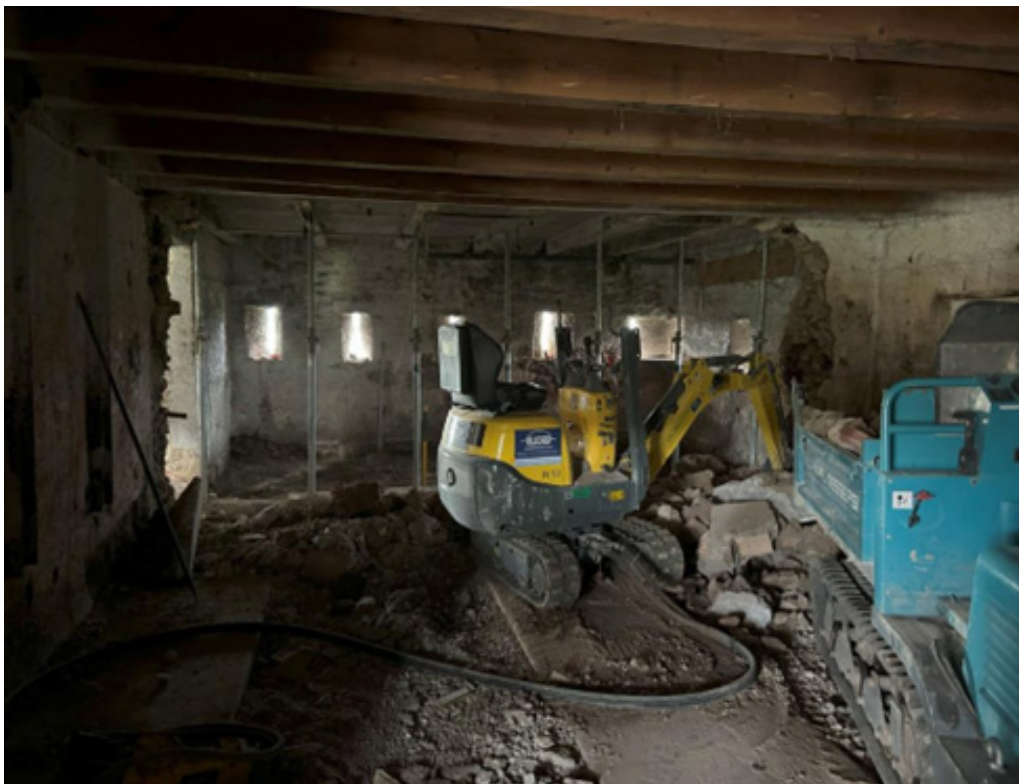


Photo 2 – Etat des travaux le 3 décembre 2024



Photo 3 – Cave des Grands Plats de Bise le 11 mars 2025



QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ

1. Nous apprenons lors de notre visite que le projet RESALP (préavis 13/2022) risque d'impacter sur le subventionnement des Améliorations Foncières pour la réfection des toits de chalets qui récupèrent l'eau de pluie.

Si ce projet diminue un subventionnement important pour l'entretien des toitures des chalets, qu'il impacte également le débit de l'Orbe et par la suite nous oblige à pomper l'eau du lac, quel serait le montant total de cet investissement ?

La commission s'interroge sur le bien-fondé du projet RESALP et de son avenir.

2. Les travaux sur les chalets des Grands Plats de Bise et des Grand Plats du Vent et l'exploitation forestière de ces dernières années ont fortement impacté l'état général de la route qui monte aux Grands Plats. Est-il prévu de revoir en priorité ce tronçon de desserte forestière, agricole et touristique ?

Le Chalet de la Croix du Vuarne²

La visite suivante était pour ce chalet qui est rarement utilisé. Il se situe dans un coin assez caché de notre commune, au-dessus de l'alpage du Cerney (commune de Bursins) et à droite du Couvert de la Cerniat.

²*L'origine du nom est assez simple. Dans le cas des limites, on traçait souvent des croix sur les rochers et même sur les arbres. La Croix du Vuarne. Ce nom proviendrait ainsi d'une simple croix limite tracée sur un Vuarne, soit un sapin blanc, celui en question ayant donné son nom, a pu être en son temps de dimension fort respectueuse.*

Mise à part sa fonction de refuge forestier et de récolte d'eau pour le chalet du Cerney (sans contrepartie de la commune de Bursins ou de son locataire), ce chalet mérite que l'on s'occupe un peu plus de lui. Dans le préavis n° 11 du 7 novembre 1973 concernant l'achat de cette parcelle de 58 ha et de son chalet, pour un montant de 240'000.- francs de l'époque (620 000.- francs d'aujourd'hui), il est relevé le bon état du dit chalet. Aujourd'hui, des défauts d'entretien apparaissent (fentes dans le soubassement et contre les murs, crépi détérioré, tôles dégradées et coupantes...)

Il est dommage de ne pas mieux entretenir ce chalet. La commune de Bursins devrait-elle participer plus aux frais d'entretien ?

Comme pour le chalet du Crotton, ne pourrait-on pas trouver un plan de sauvetage ou d'utilisation avec un partenariat quelconque pour une location temporaire ?

Il y a sans doute des pistes à développer, peut-être avec le Parc Jura Vaudois, une entreprise de la place, le groupement scolaire ou même des particuliers ?

Le 12 septembre 2009, la visite de la commission de gestion de 2009/2010 posait déjà les mêmes questions et avait remarqué que l'état du chalet était globalement bon. Devrons-nous attendre une plus grande dégradation de ce patrimoine lors de la prochaine visite d'une commission dans 15 ans?

Photo 4 – Chalet de la Croix du Vuarne (extérieur)



Photo 5 – Chalet de la Croix du Vuarne (intérieur)



QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ

1. Quel est l'avenir pour nos nombreux vieux chalets ou refuges en mauvais état et perdus dans la forêt ? Existe-t-il un plan de réfection de priorisation et si oui, quel est-il ?

CHALET DU CROTON

La visite de ce jour se termine au chalet du Crotton. La commission avait à coeur après les deux communications municipales du 6 décembre 2021 et du 3 octobre 2022, de découvrir les travaux réalisés par l'entreprise horlogère Jaeger-LeCoultre.

Le toit et les façades ont été refaits selon le préavis n° 06/2020 qui le prévoyait, grâce au crédit de CHF 176'000.00 validé par le Conseil communal, moins les aides fédérales.

Quelle belle remise en état ! Ce sont les premiers mots qui nous viennent à la bouche en pénétrant dans ce chalet. La cheminée au-dessus du creux du feu a été gommée et cela fait ressortir son aspect d'antan. La pose d'un escalier neuf, en bois de chêne, menant vers une mezzanine bien éclairée par un grand Velux et des fenêtres refaites, embellissent cette construction. Le nouveau poêle à pellets assurera un confort indéniable. Une grande table est prévue au centre de la pièce du bas pour souligner la convivialité de la salle.

La cuisine et les toilettes attenantes sont en cours de réfection et se présentent sous des aspects accueillants. La commission se réjouit de voir un entretien aussi bien fait et à moindre frais pour la commune.

Les abords ont été également repris de jolie manière et assurent dorénavant un accès dans de bonnes conditions aux futurs utilisateurs (environ CHF 150'000.00 à la charge de la Commune).

Il est clair que la valeur ECA du bâtiment devra être revue dès la fin des travaux.

La partie estivage reste à disposition de l'amodiateur, même si celle-ci n'est que peu utilisée; il est prévu qu'il s'occupe de la mise en température du chalet avant son utilisation par l'entreprise horlogère. C'est également lui qui fournira le bois de chauffage pour cela.

Une convention entre la commune et la Jaeger-LeCoultre existe et précise les modalités de l'engagement entre l'entreprise et la commune concernant divers points comme les frais de rénovation. Elle stipule notamment que l'activité agricole reste prioritaire et que la majorité des frais d'aménagement intérieur sont à la charge du loueur.

Photo 6 – Chalet du Crotton façade sud-est



Photo 7 – Future cuisine du chalet



Photo 8 - Aménagement d'un grand Vélux à l'étage



Photo 9 - Aménagement d'un grand Vélux à l'étage



Durant la durée du contrat, le locataire s'engage à ce que les pièces du bas (cuisine, toilettes et salle principale) soient gracieusement mises à disposition de la commune. La commission propose que cette convention soit paraphée par les trois parties.

Dans le cas où un partenaire se retire que se passe-t-il au niveau de la répartition des tâches et des devoirs de chacun ?

À la suite de cette convention, un bail à loyer sera établi et il précisera toutes les modalités du contrat entre les parties.

La commission relève que le concept de remise de certains bâtiments à des tiers (entreprise, association ou privés) a du sens.

Cette piste devrait être développée pour le futur, afin de pallier aux frais de conservation et d'assainissement de certains vieux bâtiments communaux. Leurs entretiens vont sans aucun doute peser sur la bourse communale. Seule une réglementation stricte, surveillée et fondée sur de solides bases légales, permettra d'alléger la charge financière de la Commune.

QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ

Il nous a été mentionné que par la suite, une mise à disposition de cette partie du Chalet du Crotton pourrait être louée aux citoyens de la commune.

Quelles vont-être les personnes susceptibles de pouvoir louer cet endroit ?

Comment cela va-t-il être géré et par qui (commune ou locataire principal) ?

Quel va-t-être le règlement d'utilisation (prix, mise en ordre après emploi, état des lieux, assurances) ?

Un avenant au contrat de l'amodiatrice est-il prévu ?

Comment la gestion des abords avec le bétail va-t-elle être réglée sans nuisance pour les locataires et sans frais supplémentaires pour l'amodiatrice et la commune ?

Comment va-t-être géré le bois de feu, notamment sa consommation et sa fourniture pour les locataires ?

Le Solliat, le 19 mars 2025

Le Rapporteur
François VILLARD

RÉPONSES ET REMARQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Grands-Plats de Bise :

Nous apprenons lors de la visite que le projet RESALP (Préavis n° 13/2022) risque d'impacter sur le subventionnement des Améliorations Foncières pour la réfection des toits de chalets qui récupèrent l'eau de pluie. Si ce projet diminue un subventionnement important pour l'entretien des toitures des chalets, qu'il impacte également le débit de l'Orbe et par la suite nous oblige à pomper l'eau du lac. Quel sera le montant total de cet investissement ? la commission s'interroge sur le bien-fondé du projet RESALP et de son avenir.

La diminution du subventionnement de la part fédérale avait été évoquée lors d'une visite de terrain, ceci uniquement pour des projets en lien avec RESALP. A la connaissance de la Municipalité, ce risque n'est plus d'actualité. La réalisation du projet RESALP ne rend donc pas non éligible aux subventionnements des Améliorations Foncières.

Les travaux sur les chalets des Grands Plats de Bise et des Grand plats de Vent ainsi que l'exploitation soutenues des bois ces dernières année a fortement impacté l'état général de la route qui monte aux Grands Plats. Est-il prévu de revoir en priorité ce tronçon de desserte forestière, agricole et touristique ?

Ces tronçons ont fait l'objet d'une étude préliminaire pour des améliorations foncières, dessertes agricoles et forestières. Une demande de crédit de construction sera prochainement soumise au Conseil communal pour un budget global de réfection des tronçons prioritaires. Ces travaux seront grandement subventionnés par le Canton de Vaud. Rappelons également que la réfection de cette route avait été mise de côté en attente du projet EolJoux.

Le Chalet de la Croix du Vuarne :

Quel est avenir pour nos nombreux vieux chalets ou refuges, en mauvais état et perdus dans la forêt. Existe-t-il un plan de réfection de priorisation et si oui, quel est-il ?

A ce jour, aucun plan global n'existe. La Municipalité maintient l'état de ces chalets ainsi que de ses refuges en continu. De plus, elle a profité d'opportunités, telle que le Crotton (Jaeger-LeCoultre) ou le refuge de la Molasse (Sentier des Bois de résonnance) ou la Pierre à l'Ecusson (très prisé), pour faire de gros travaux. La Municipalité souhaite garder ce patrimoine et le faire évoluer au fur et à mesure.

Chalet du Crotton :

Il nous a été mentionné que par la suite, une mise la disposition de cette partie du Chalet du Crotton pourrait être louée aux citoyens de la commune.

Qui vont être les personnes susceptibles de pouvoir louer cet endroit ?

L'ensemble des citoyens de la Commune du Chenit.

Comment cela va-t-il être géré et par qui (commune ou Locataire principal) ?

Cela sera déterminé dans le cadre de la convention qui sera établie, ceci après au moins une année d'exploitation.

Quel va être le règlement d'utilisation (prix, mise en ordre après emploi, assurance) ?

Cela sera déterminé dans le cadre de la convention qui sera établie prochainement.

Un avenant au contrat de l'amodiataire est- il prévu ?

Cela n'est change rien pour ce dernier.

Comment la gestion des abords avec le bétail va telle être réglée sans nuisances pour les locataires et sans frais supplémentaires pour l'amodiataire et la commune ?

Des entrées différenciées sont en cours de mise en place. Les visiteurs doivent néanmoins s'attendre à croiser du bétail.

Comment va être gérer le bois de feu notamment sa consommation et sa fourniture pour les locataires ?

Cela sera déterminé dans le cadre de la convention qui sera établie prochainement.

Remarques de la Municipalité

La Municipalité rappelle que ce chalet ne se trouve sur aucun itinéraire Vaud Rando ou autres, mais était historiquement uniquement utilisé pour les randonnées et bivouacs à cheval, ceci à bien plaire et avec accord préalable de l'amodiataire.

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025

VISITE DE L'OFFICE DU TOURISME VALLÉE DE JOUX

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion était composée de :

Mesdames	Paulette REYMOND, Rapporteuse Calina AUDEMARS Céline ROCHAT
Messieurs	Claude REYMOND, Président Jean-Luc LECOULTRE Frédéric NAPPEZ François VILLARD

DATE DE LA VISITE

La Commission s'est réunie le mercredi 6 novembre à 17 h 30 à l'Office du Tourisme au Pont.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Les personnes suivantes étaient présentes :

Directeur de l'Office du Tourisme Vallée de Joux	M. Cédric PAILLARD
--	--------------------

La Municipalité	Mme Isabelle PIGUET Bâtiments communaux – Cimetières – Pompes funèbres – Protection civile M. Bertrand MEYLAN Finances – Economie – Sport – Tourisme
-----------------	---

REMERCIEMENTS

La Commission de gestion exprime sa profonde gratitude à M. Cédric PAILLARD, Directeur de l'Office du Tourisme, ainsi qu'aux autorités municipales du Chenit pour la qualité des échanges et la transparence des informations fournies.

VISITE INAUGURALE ET CONTEXTE STRATÉGIQUE

Lors d'une visite protocolaire marquant le transfert des locaux du Centre sportif du Sentier vers le site rénové du Pont – ancien bâtiment postal face à l'Hôtel de la Truite – la Commission a pris acte des avancées du projet.

Celui-ci s'inscrit dans un plan directeur touristique élaboré sur plusieurs années, visant à optimiser l'accueil des visiteurs par un ancrage territorial renforcé, à proximité immédiate des nœuds de transport.

GENÈSE D'UN PARTENARIAT INNOVANT

Une opportunité s'est concrétisée à l'automne 2020 par un échange avec La Poste Suisse, aboutissant à une mutualisation inédite des fonctions touristiques et postales. Ce modèle hybride, combinant services publics et promotion régionale, préserve les missions de service tout en valorisant le patrimoine local.

FINANCEMENT ET GOUVERNANCE

Le projet représente un montant total de CHF 550'000.00, répartis entre :

- CHF 100'000.00 pris en charge par l'Office du Tourisme
- CHF 100'000.00 par les trois communes (dont CHF 30'000.00 portés par la Commune de L'Abbaye)
- CHF 100'000.00 par Poste Immobilier
- CHF 250'000.00 en subvention cantonale (via le SPEI)

Une enveloppe complémentaire de CHF 75'000.00 a été assurée par la Raiffeisen dans le cadre de son 125^e anniversaire, en échange de l'espace conférence – désormais accessible gratuitement aux sociétés locales.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le modèle financier repose sur :

- CHF 350'000/an de contributions communales (incluant CHF 272'000.00 de taxes de séjour) jusqu'en 2024
- CHF 550'000.00/an prévus dès 2025 grâce à la révision de la taxe de séjour (CHF 3.00 → CHF 5.00)
- CHF 20'000.00 de cotisations annuelles des membres
- CHF 14'000.00 de revenus postaux complémentaires

OPTIMISATION OPÉRATIONNELLE

Les mesures d'efficacité incluent :

- la suppression des coûts liés à l'ancien local du Sentier (CHF 20'000.00) et au Petit Marché (CHF 10'000.00) ;
- un loyer maîtrisé à CHF 3'050.00/mois (charges et parkings inclus) ;
- le renforcement des effectifs à 4,2 ETP (+1,6 ETP), permettant une ouverture élargie en haute saison.

CALENDRIER

L'inauguration officielle est fixée au 23 janvier 2025, suivie d'une journée portes ouvertes le 25 janvier 2025. Une campagne de communication coordonnée avec FAVJ et Val TV va accroître la fréquentation de 15 à 20%.

La Commission salue l'exemplarité de cette collaboration public-privé et la vision innovante portée par Monsieur Paillard, qui positionne l'Office du Tourisme comme un levier essentiel du développement économique et identitaire de la Vallée de Joux.

Voici quelques photos des nouveaux locaux de l'Office du Tourisme.

Photo 1 - Bâtiment



Photo 2 - Présentoirs



Photo 3 - Bureaux

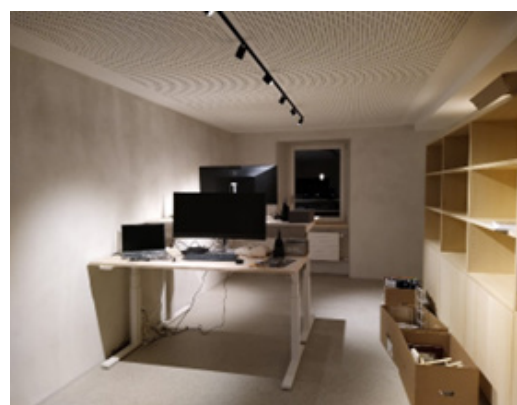


Photo 4 - Espace clientèle



Photo 5 - Espace clientèle



Photo 6 - Espace clientèle



La Rapporteuse
Paulette REYMOND

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025

SUIVI DES QUESTIONS DES COGEST PRÉCÉDENTES + POSTULAT/MOTIONS/INTERPELLATIONS

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion était composée de :

Mesdames	Céline ROCHAT Paulette REYMOND Calina AUDEMARS (excusée)
Messieurs	Jean-Luc LECOULTRE, Rapporteur Claude REYMOND, Président Frédéric NAPPEZ François VILLARD

DATE DE LA VISITE

La commission s'est réunie le mercredi 4 décembre 2024 à 19 h 00 à la salle de la Municipalité.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Les personnes suivantes étaient présentes :

Le Syndic	M. Olivier BAUDAT Adm. générale – Développement – Energies – Police – Ressources humaines – Informatique et cybersécurité – Mobilité – Gestion des déchets
La Municipalité	Mme Raffaella CANTONE-MEYLAN Affaires sociales – Culture – Instruction publique – Cultes
Le Secrétaire municipal	M. Philippe RUPP

REMARQUES

Les échanges ont portés sur les questions et remarques des COGEST 2019/2020 à 2023/2024, ainsi que sur les 5 postulats, motions et interpellations en cours.

Le tableau disponible aux page 50 et 51, synthétise ces échanges.

La Municipalité tient à préciser qu'à l'avenir ces points seront mieux et régulièrement suivis.

Concernant la future fusion, un GT (groupe de travail) planche sur le futur de la structure, de l'organisation et des services. Plusieurs variantes sont à l'étude.

CONCLUSIONS

La commission tient à relever que les 2 postulats, les 2 motions et l'interpellation ont toutes été traitées courant 2024. Il n'y a donc désormais plus de points en suspens.

Le Service des eaux (STEP/ValRégieEaux), celui des travaux et des forêts, les bâtiments, la déchetterie, le Centre Sportif et enfin les aspects liés à la petite enfance (garderie) sont et restent les sujets les plus régulièrement abordés et dont les développements futurs devront être soigneusement suivis.

REMERCIEMENTS

La commission tient tout d'abord à remercier toutes ces personnes pour les renseignements fournis, ainsi que les éclaircissements apportés à nos questions.

Le Sentier, mars 2025

La Rapporteur
Jean-Luc LECOUTRE

RÉPONSES ET REMARQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Remarque de la Municipalité

- La motion Sciascia n'a pas formellement été traitée. Elle le sera à l'automne 2025, une fois que le règlement sur les subventions en matière de développement durable et énergies renouvelables sera pleinement opérationnel.

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025

VISITE DE LA STEP INTERCOMMUNALE

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion était composée de :

Mesdames	Céline ROCHAT, Rapporteuse Calina AUDEMARS Paulette REYMOND
Messieurs	Claude REYMOND, Président Jean-Luc LECOULTRE Frédéric NAPPEZ François VILLARD

DATE DE LA VISITE

Date de la visite : 10 février 2025 à 17h30

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Les personnes suivantes étaient présentes :

La Municipalité	Mme Carole DUBOIS Aménagement du territoire – Police des constructions – Feu – Santé M. Jean-Fred CAPT Forêts – Alpages – Eau – Epuration
-----------------	--

Responsable de l'exploitation STEP et ValRégEaux	M. Loïc ROGENMOSER
---	--------------------

REMERCIEMENTS

Nous remercions M. Loïc ROGENMOSER pour l'accueil sur le site, ainsi que Carole DUBOIS et Jean-Fred CAPT, pour toutes les explications et réponses précises à nos différentes questions.

PRÉSENTATION DE LA STEP

L'équipe se compose de M. Loïc ROGENMOSER, M. Olivera JOAO, M. Mathias FUCHS et M. Eric LAMBERCY, employés soumis à tour de rôle aux astreintes de service.

La station a été construite en 1965 avec des rénovations et ajouts de bâtiments (atelier, locaux techniques, magasin et garage) il y a dix ans.

La gestion des eaux usées de la commune est assurée par la station d'épuration du Sentier. Il y a 17 stations de relevage pour la commune du Chenit. Certaines entreprises de la région sont équipées de STEP internes pour le prétraitement de leurs rejets, leurs eaux usées arrivent entièrement à la STEP et les entreprises ne rejettent rien dans l'Orbe ou le lac.

La STEP est capable de traiter 5000 m³/jour d'eaux usées, afin d'en éliminer les polluants avant rejet. La consommation moyenne est de 142 l/habitant en Suisse.

Les nouveaux séparatifs éviteront que les eaux de pluie se mélangent aux eaux usées et qu'elles soient rejetées dans la nature (déversoir d'orages).

Photo 1 - Plan de la Vallée de Joux



PROCESSUS DE TRAITEMENT DES EAUX

1. Arrivée dans le collecteur principal
2. Passage par le dégrilleur (retient les déchets de grandes dimensions)
3. Dessableur (trie les sables restants)
4. Décanteur primaire
5. Digesteur (production de biogaz utilisé pour le chauffage)
6. Déshydratation des boues et évacuation
7. Décanteur final et traitement biologique
8. Rejet dans la nature (lac de Joux et Orbe)
9. Depuis la fosse, l'eau est pompée pour se retrouver dans le décanteur primaire.

Photo 1 - Dégrilleur du collecteur principal

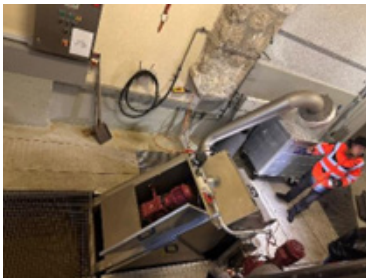


Photo 2 - Extrait du dégrilleur



Photo 3 - Vanne d'extraction des boues

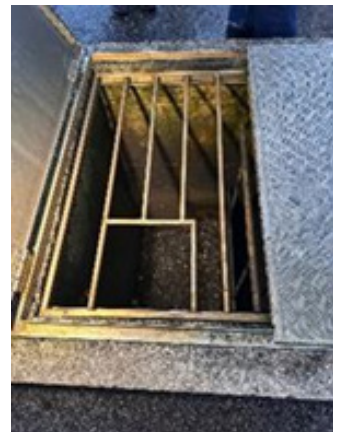


Photo 4 - Pompes de relevage de la STEP



Actuellement, les micropolluants non biodégradables (microplastiques, médicaments, etc.) ne peuvent pas être traités à la STEP. Ils seront traités par la nouvelle installation prévue.

A la sortie du décanteur primaire, le débit de l'eau se situe en moyenne à 300 l/seconde. Un canal la dirige ensuite vers le décanteur final à une vitesse moyenne de 80 l/seconde.

Photo 5 - Déversoir d'orage après décanteur primaire



Photo 6 - Épaississeur des boues



Ce débit est optimal pour maintenir l'efficacité du processus biologique dans le bassin. En effet, des bactéries mélangées à de l'oxygène injecté par un compresseur dans l'eau du bassin, purifient cet amalgame en vue de son retour dans l'environnement naturel.

Photo 7 – Bassin biologique

Il est important de souligner que l'équilibre biologique de ces bassins est fragile et nécessite une surveillance constante de la part du personnel de la STEP. Cette vigilance permet d'assurer le bon fonctionnement du traitement et la qualité de l'eau rejetée.

Les boues décantées sont transférées vers le digesteur, où elles subissent une digestion anaérobie, un processus biologique en plusieurs étapes (hydrolyse, acidogenèse, acétogenèse et méthanogenèse) qui produit du biogaz riche en méthane. Ce biogaz est ensuite collecté et utilisé dans un système de couplage chaleur-force, permettant de générer simultanément de la chaleur et de l'électricité. La chaleur produite est utilisée pour maintenir le digesteur à une température optimale d'environ 35°C.



Photo 8 – Couple chaleur-force (CCF)



Photo 9 – Le digesteur



Une torchère est toujours présente sur le site, bien qu'elle ne soit plus utilisée. Par le passé, elle servait à brûler l'excédent de biogaz produit. Cependant, cette pratique a été abandonnée. Ce changement répond à des préoccupations environnementales, des impératifs de sécurité (interdictions) et à la volonté d'optimiser la récupération d'énergie issue du biogaz.

Après la digestion, les boues sont déshydratées pour réduire leur volume. Cette étape peut être réalisée à l'aide de différentes technologies comme des filtres à bandes, des centrifugeuses ou des presses à vis. Les boues déshydratées sont ensuite transportées par camion vers une installation d'incinération à Colombier, à raison d'une benne toutes les deux semaines.

L'incinération est effectuée conformément aux réglementations en vigueur sur le traitement des déchets (OTD).

Photo 10 – Presse à vis



Il est mentionné que le digesteur a été vidé en 2023. Cette opération de maintenance est importante pour garantir l'efficacité du processus de digestion et prévenir les problèmes liés à l'accumulation de débris colmatés.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES EAUX

- Aspects financiers et techniques
- Taxes d'autofinancement : CHF 1.90/m³
- Budget annuel respecté pour la STEP et ValRégEaux
- Contrôles de rendement et analyses mensuels (normes légèrement hors tolérances)
- Installations modernes pour le confort du personnel
- Ateliers spacieux et bien agencés
- Panneaux solaires sur le toit de l'atelier
- Trois véhicules à disposition dont un véhicule électrique à ValRégEaux

AMÉNAGEMENTS RÉCENTS

Ateliers et bâtiments

Lors de notre visite, nous avons constaté que les installations sanitaires et les vestiaires avaient été repensés. Les toilettes, douches et les vestiaires sont modernes, bien équipés et accueillants, offrant ainsi un confort idéal pour le personnel (voir photos ci-dessous).

Photo 11 – L'extincteur



Photo 12 – La douche



Photo 13 – Les toilettes



Ces aménagements permettent au personnel de se doucher et de se changer avant de quitter leur lieu de travail. Par ailleurs, elles renforcent la sécurité sanitaire en minimisant les risques liés à une exposition prolongée à des substances potentiellement nocives lors de leurs interventions quotidiennes. Elles favorisent également un environnement de travail respectueux et confortable.

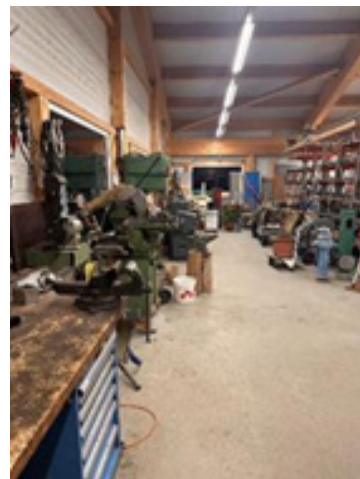
Les ateliers sont spacieux, bien organisés et judicieusement agencés. Le matériel y est très bien entretenu.

En outre, des panneaux solaires sont installés sur le toit de l'atelier augmentant ainsi la production d'énergie issue de la récupération du biogaz. Cette approche renforce l'autonomie énergétique de la STEP tout en réduisant son empreinte environnementale. Bien que cette installation divise la facture d'électricité et de chauffage par 3, elle ne permet pas à la STEP d'être autonome sur le point énergétique.

Photo 14 - Le stock de pièces



Photo 15 - L'atelier

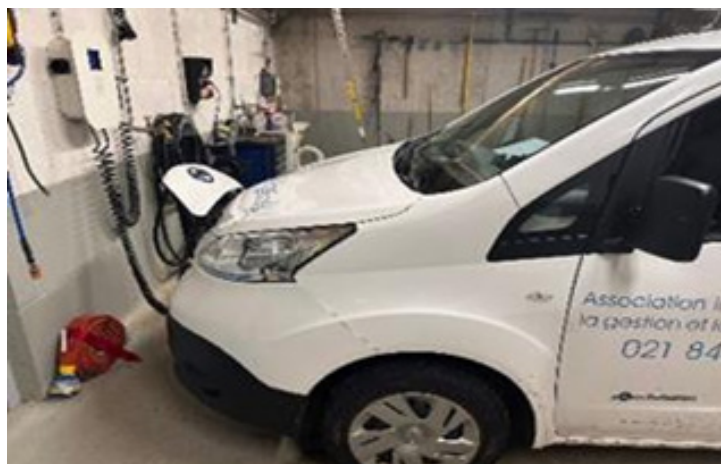


Trois véhicules sont mis à disposition du personnel pour effectuer les relevés des pompes, assurer les déplacements sur les différents sites et réaliser les divers travaux de maintenance. Parmi ces véhicules, une camionnette électrique contribue à réduire l'empreinte carbone de la STEP.

Photo 16 - L'atelier



Photo 17 - La camionnette électrique



PROJET DE NOUVELLE STEP INTERCOMMUNALE

Quatre stations sont actuellement en activité à la Vallée de Joux (une au Sentier, une au Pont, une aux Bioux et une au Lieu).

Un nouveau projet est en cours avec un délai de 10 ans pour la mise en place. Ce projet a pour but de rassembler toutes les eaux de la Vallée de Joux, avec la gestion complexe du réseau, vers une seule station, permettant ainsi l'amélioration du traitement des eaux et le traitement des micropolluants. 7

Un terrain est identifié pour cela, il se trouve sur la parcelle de la STEP actuelle, site de la Poissine. Des sondages sont nécessaires pour planifier une dépollution. Plus d'informations seront disponibles dans un an, suite au rapport qui sera fourni par l'entreprise Holinger.

D'autre part, cette nouvelle installation tiendra compte du projet RESALP, qui vise à améliorer la restitution d'eau dans les terrains afin de maintenir l'humidification des sols, contribuant ainsi à la revitalisation de l'Orbe et des réserves naturelles environnantes.

Coût estimé du projet : environ 25 millions de francs, avec une aide de la Confédération. Les subventions totales pour la STEP régionale seraient de l'ordre de 7 millions de francs.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE RÉFÉRENCE :

Rapport de la commission de gestion 22.10.2009

Préavis n°05/2014

Rapport de la commission de gestion 2020-2021

La Rapporteuse
Céline ROCHAT

RÉPONSES ET REMARQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Remarque de la Municipalité

- Il s'agit de la STEP communale, l'intercommunale étant au stade de projet.

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS 04/2025 – COMPTES 2024

Au Conseil communal du CHENIT,
Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le jeudi 8 mai 2025 pour l'étude des comptes 2024 et l'établissement d'une liste de questions. Celles-ci ont été transmises à l'avance à la Municipalité, qui a pu nous présenter des réponses écrites lors de notre rencontre du mardi 20 mai, en présence de la Municipalité in corpore (à l'exception de M. Jean-Fred CAPT, excusé), ainsi que de la boursière, Madame Sonia ROVISCO PINTO. Nous avons pu discuter des réponses fournies et approfondir certains sujets.

Étaient présents pour la COFIN lors de cette rencontre du 20 mai :

M. Pierre-Olivier CAPT, UDI, président.

M. Didier VAUCHER, UDI

M. Eric ROCHAT, Roses-Verts

M. Marc FERRARI, Force 3

M. Nicolas GUIGNARD, Roses-Verts, rapporteur

Pour commencer, la **COFIN remercie la Municipalité** pour les réponses écrites et précises à nos questions. Ce premier échange de questions-réponses par écrit qui se fait avant la rencontre permet de régler la plupart des questions de compréhension et nous laisse ainsi davantage de temps pour des discussions de fond.

La **COFIN relève la qualité (et l'exhaustivité) du rapport d'activité municipal** qui précède les comptes à proprement parler. Ces informations donnent un aperçu complet de ce qui s'est fait durant l'année dernière au sein de notre administration communale.

Afin de rendre le présent rapport plus digeste, nous proposons de reporter les **questions-réponses écrites en annexe**, et de faire ici un résumé des points sur lesquels votre COFIN souhaite attirer votre attention

De manière générale, **le résultat présenté n'est pas très bon**. Certes, les comptes se soldent par un bénéfice de CHF 271'468.33, ce qui est appréciable. Mais d'une part, si les amortissements avaient été au niveau prévu dans le budget (soit environ CHF 500'000.00 de plus), le résultat serait passé au rouge ; et d'autre part, comme vous le savez, la marge d'autofinancement (MA) est un indicateur plus pertinent que le résultat comptable. Or, celle-ci était déjà basse dans les comptes 2023 (voir rapport de la COFIN préavis n° 09/2024) et elle l'est encore plus en 2024 : selon les ratios de la page 121, **le rapport entre notre MA et nos revenus net n'est plus que de 5.94 % contre 13.74 % l'année**

précédente et une valeur recommandée de plus de 20 %. Cela signifie que notre capacité à investir est relativement faible.

A contrario, **notre endettement net est toujours négatif**, ce qui témoigne d'une grande solidité financière, et nous disposons de fonds de réserves (comptables, pas financiers) pour environ 25 millions de francs (selon le bilan). L'endettement brut, quant à lui, se monte à CHF 1'054'092.00.

En observant les comptes plus précisément, nous constatons que, **de manière générale, les charges sont bien maîtrisées** par rapport au budget. Le tableau récapitulatif de la page 85 montre que, sur les huit grands groupes de comptes, la moitié ont des charges inférieures à ce qui était inscrit au budget, et même **5 sur 8 ont des charges inférieures aux comptes 2023 !** La grosse mauvaise surprise vient de la facture de **la péréquation, compte 220.3520, qui est doublée par rapport au budget**, avec 3.5 millions de francs de plus que prévu. Sans cela, le total des charges serait inférieur de CHF 500'000.00 au budget. Cela nous permet d'affirmer que, globalement, les charges communales sont bien maîtrisées.

Selon les explications de notre boursière, **il est toujours très difficile de prédire le montant à payer** au canton parce qu'il dépend de nos propres recettes, mais aussi de la situation financière des autres communes vaudoises. Les comptes 2024 ont été bouclés sur la base du décompte « provisoire final » reçu de Lausanne. Le décompte « final final » quant à lui devrait nous parvenir au mois de juin, en principe il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise (l'inverse étant possible). Il faut noter encore que **2024 est la dernière année avec l'ancienne péréquation**, le nouveau système devrait permettre des prévisions plus précises.

Le point positif, qui est la cause du précédent, est **la bonne tenue de nos recettes fiscales** : en 2024, les impôts ont rapporté 5.6 millions de francs de plus que prévu au budget, et environ 3 millions de francs de mieux qu'en 2023. Mais cette bonne nouvelle est intégralement compensée par la péréquation. La COFIN a l'impression que, passé un certain seuil, chaque franc d'impôt encaissé en plus nous coûte un franc de péréquation supplémentaire. Cela peut sembler un peu décourageant, mais il ne faut pas oublier qu'**il s'agit d'un système de solidarité entre les communes, qui pourrait aussi nous venir en aide** si l'horlogerie devait un jour traverser une nouvelle crise.

Nous relevons que le compte 220.4520.1 *Remboursement des dépenses thématiques* est vide, alors qu'il y a 1.8 millions de francs au budget. L'explication est que, sur le décompte provisoire de la péréquation, nous avons zéro dans les dépenses thématiques alors que les autres années, un montant figurait. Au bouclage, la provision a été faite sur la globalité du document du Canton. En tous les cas, nous n'aurons rien à payer de plus, nous ne sommes pas à l'abri d'une bonne surprise.

Tableau 1 - Décompte de péréquation reçu de la part de l'État de Vaud

Le Chenit			Veillez indiquer le nom de la commune
Décompte provisoire 2024 Le Chenit			
Population : 4'760		N° OFS : 5872	
Taux : 66.33		Valeur du point d'impôt péréquatif : 359'580	
Participation à la cohésion sociale			
Prélèvements conjoncturels			
Droits de mutation, gains immobiliers et successions	447'177		
Impôt des frontaliers	2'001'150		2'448'327
Ecrêtage			
Ecrêtage en points d'impôt: 6.73			2'125'929
Répartition solde après prélèvements conjoncturels et écrêtage			
Solde en points d'impôt: 11.04			
Montant à charge de la commune			3'970'718
Total de la participation à la cohésion sociale			8'544'974
Péréquation directe			
Compensation population			-1'813'063
Compensation solidarité			-
Compensation dépenses thématiques (voir onglet "Estimation DT")			
Transports	-		
Forêts	-		-
Plafonds			
Effort	-		
Aide	-		
Taux	-		-
Alimentation de la péréquation directe			7'055'394
Total net de la péréquation directe			5'242'331
Facture policière			
Facturation aux communes délégatrices	438'398		
Répartition du solde de la facture	404'066		842'464
Total de la facture policière			842'464
Total péréquation et factures cantonales			
Total net			14'629'769

Nous l'avons mentionné plus haut, le résultat de cette année serait négatif si les amortissements avaient été ceux prévus au budget. Vous l'avez peut-être remarqué dans les comptes, à de nombreux endroits, il y a un amortissement prévu mais rien dans les comptes 2024 (par exemple, comptes 430, page 79). L'explication est que, étant donné les bons comptes de 2023, **la Municipalité avait décidé de procéder à des amortissements supplémentaires** pour CHF 1'211'611.70 et a soldé les montants

à amortir de nombreux préavis. Et cela a été décidé après la validation du budget 2024. Bien que cela soit strictement comptable, on peut dire en résumé que le bon résultat 2023 a déteint sur l'année suivante.

Votre COFIN note avec satisfaction que le déficit du compte 450 « Ordures ménagères et déchets » (qui devrait être équilibré selon la loi) est passé de CHF 125'000.00 l'année précédente à seulement CHF 34'000.00 en 2024. Pour la première fois depuis que la taxe au sac a été instaurée, **nous sommes vraiment très proches de parvenir à couvrir tous les coûts de gestion des déchets** de la Vallée avec seulement la taxe au sac et la taxe individuelle.

En conclusion, **nous avons ici des comptes mitigés : un résultat faible plombé par la péréquation, une marge d'autofinancement un peu anémique mais des charges maîtrisées et pratiquement pas de dette.**

Quant aux comptes de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami-Napoléon Rochat, nous n'avons pas de remarque particulière les concernant. Nous notons que ceux de la Fondation sont fortement plombés par une moins-value sur les actions BCV – mais à fin mai 2025, le cours de ces dernières a déjà récupéré la quasi-totalité de ses pertes, nous estimons donc qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Les membres de la COFIN ont également pu prendre part à l'assemblée des délégués communaux à la préséance de l'Assemblée Générale du Centre Sportif. La **COFIN a été positivement impressionnée par les différentes mesures prises**, d'une part pour mettre en place des outils de gestions performants, d'autre part pour améliorer la situation financière de la société. L'année dernière, les recettes ont progressé, alors que les charges ont été contenues, avec pour résultat un déficit nettement plus limité que les années précédentes. Avec les subventions communales prévues dans les budgets, le Centre Sportif s'en sort avec un léger excédent, donc n'a pas besoin de rallonge. La COFIN salue cette gestion efficace.

Arrivée au terme de l'étude du financement de ce préavis N° 04/2025, la **Commission permanente des Finances du Conseil Communal vous invite**, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, **à accepter les conclusions suivantes :**

1. accepte les comptes communaux, ceux de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami-Napoléon Rochat, ainsi que les comptes de pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés pour l'année 2024 ;
2. accepte et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024 ;
3. donne décharge à la Commission des finances ;
4. donne décharge à la Commission de gestion.

Le Sentier le 25 mai 2025

Au nom de la Commission des Finances :

La Rapporteur
Nicolas Guignard

ANNEXE AU RAPPORT SUR LE PRÉAVIS N° 04/2025

(ne sera pas lue en séance de Conseil)

Questions-réponses entre la COFIN et la Municipalité/la Boursière

En noir : question COFIN | En vert : réponse Mun/Bourse | En bleu : commentaire COFIN

110.3185.1 Frais étude fusion: malgré l'explication, la différence est grande. Aurait-on «dépensé sans compter» ?

En complément à notre réponse, au fil de processus du projet, le mandat de notre prestataire Compas a fortement évolué afin d'avoir une analyse financière qui dans d'autre processus de fusion se fait habituellement uniquement lors de l'acceptation de celle-ci.

Compas, frais d'étude	Publication, annonces, communication	Séance d'info	Apéro, collation	Heures de travail (groupes)	Subside cantonal	Total
138'815.00	70'862.34	3'906.65	12'529.50	64'356.20	-80'000.00	210'469.69

160.3145 Entretien des zones de loisir : pourquoi est-ce que le budget n'a été utilisé qu'à moitié ?

Le village du Sentier a participé au couvert à vélo, par conséquent nous leur avons facturé leur participation en 2024.

Il n'y a pas de recette en face, car le montant est net (la rentrée a été directement déduite des charges).

160.3658.1 Subvention au fonds régional du tourisme : pourquoi il n'y a que CHF 1.- dans ce compte ? Il ne devrait pas y avoir 10 % de la taxe communale ? En lien avec le 160.3658 ?

Le décompte de l'OTVJ est arrivé trop tard. L'écriture sera comptabilisée en 2025. L'attribution de 10% est dans le 160.3817.1. Il s'agit de la différence lors de l'extourne du transitoire de l'année précédente.

Le déménagement de l'OTVJ est principalement l'explication de ce retard.

171.3302 Amort. travaux rénov. préavis n° 04/2022: pourquoi n'y a-t-il pas d'amortissement, alors que c'était au budget ?

Les travaux prévus dans le préavis ne sont toujours pas terminés.

221.3302 Amortissement capital-action : de quoi s'agit-il, et de quelle société ?

Il s'agit du disagio des actions BCV en 2024.

322.3189.1 Main d'œuvre – sous-traitance bûcheronnage: les travaux de bûcheronnage augmentent, mais le nombre de sylves coupés ne suit pas. Dans le rapport 2023, il était indiqué que 1'500 sylves attendaient d'être exploitées. Que sont-ils devenus ? Les ventes n'ont pas augmenté.

Il y a eu qu'une partie exploitée en 2024. Pour des raisons météorologiques, les interventions ont été faites selon l'urgence (vu avec Rémy). Concernant les 1'500 sylves de 2024 elles sont dans le volume 2025

322.4356 Facturation travaux à tiers : ce sont là de bons chiffres, mais à qui sont facturés ces frais ?

Ce sont des imputations d'heures pour divers travaux de nos forestiers, comme par exemple le sentier didactique, la DGE-Eau pour la revitalisation de l'Orbe, etc. (donc il s'agit là d'une recette ponctuelle)

322.3189 Main d'œuvre en sous-traitance soins culturels: les coûts des soins culturels ont augmenté de CHF 50'000.00, alors que les subsides ont diminué. Explication ?

Voir commentaire en lien avec la revitalisation des rives de l'Orbe

325.4271 Location hangar à plaquettes: qu'est-ce qui justifie cette augmentation de loyer du hangar à plaquettes ?

Le hangar à plaquettes de la Combe appartient à la Commune. Le loyer payé par Sogebois est défini par le nombre de m³ y passant dans l'année. (CHF 5.00/m³ transitant par le hangar).

3510.3141 Entretien Hôtel de ville : pourquoi ces entretiens n'ont pas été faits ? Est-ce qu'il s'agit de véritables économies, ou est-ce que ça va nous tomber sur la tête l'année prochaine ? Globalement CHF 400'000.00 de moins sur les charges de « bâtiments ». Explication ?

Le coût des travaux d'aménagement des bureaux a été moins élevé que prévu et les toilettes publiques de l'HDTV n'ont pas été rénovées comme prévu car trop cher de faire un accès PMR et comme le projet de la gare comprenait un WC public, il a été renoncé de refaire ces toilettes. De plus à terme, l'arrêt de bus devant le temple comprendra un WC public handicapé.

De manière générale, les travaux prévus ont coûté moins chers que prévus car le responsable des bâtiments a trouvé d'autres moyens qui ont coûté moins chers (porte incendie à la place de paroi, autre solution pour câbles informatiques, etc.) et challengé les besoins.

3511.3309.1 Amort relect. cuisine et chambre froide /362.3312 Amort. Saugettes: pourquoi pas d'amortissement, alors que c'était au budget ?

Les travaux n'étaient pas terminés en 2024.

355.3520 Participation frais WC publics Brassus: est-ce que ce n'était pas le village du Brassus qui devrait prendre en charge ces toilettes ? Peut-on nous récapituler ce qui est convenu avec les villages pour l'entretien des WC publics – il nous semble que des discussions devaient avoir lieu pour aboutir à une logique générale.

La dernière année de participation de la Commune était 2023 mais la facture est arrivée en avril 2024. La convention de participation aux WC a été annulée pour 2024 pour être aux mêmes conditions que les autres villages, c'est à dire aucune participation communale.

En 2025, il n'y aura plus rien, chaque village s'occupe de ses WC.

51 Enseignement primaire: pourquoi l'entretien des bâtiments est réduit aussi fortement ?

Il n'y a eu que des petits travaux d'entretiens courants. Pour cette année, et en vue des travaux futurs, l'objectif étant de maintenir et sécuriser les locaux et non de faire des grandes transformations.

525.3312 Amort. extension C-L-M étape I & II : pourquoi ce montant est réduit ? L'amortissement est prévu selon un préavis, il ne devrait pas y avoir de variation.

Un amortissement extraordinaire a été fait en 2023, il reste qu'une partie à amortir.

Il y avait en réalité deux préavis qui étaient amortis dans cette ligne. L'un a été fini d'être amorti l'année dernière en amortissement extraordinaire, il reste l'autre.

610.3180 Frais carte de crédit, frais de port: rien au budget. Ce montant paraît énorme (une carte de crédit, c'est max. 3 % normalement...).

Ce sont les commissions, y compris la gratuité des parkings aux habitants de la Commune. Nous recevons de notre prestataire un décompte mensuel global avec commission, frais de gestion, etc.

Les horodateurs ne tournent que depuis le 1^{er} mai 2024. Heureusement, les horodateurs et les amendes rapportent de quoi couvrir ces frais.

711.3173 Frais d'animation : ce n'était pas au budget. Explication ?

Jusqu'à présent les frais d'animation de la Scène étaient traités en interne et ne figuraient pas dans les comptes communaux, il n'apparaissait que le versement de la subvention. Afin d'être transparent, et suite aux échanges avec le Préfet, nous les avons intégrés dans les comptes communaux.

C'est mieux ainsi.

810.3151 Entretien des hydrants: quel est ce poste qui n'était au budget ? Sans cela, ce compte serait équilibré (comme il est censé être).

Ce sont les coûts pour le démontage du réservoir de Haute-Route qui n'était pas au budget mais dans le plan des investissements. Nous avons saisi l'opportunité de pouvoir bénéficier de l'appui de l'armée.

Ce compte n'est pas nouveau, mais cela fait quelques années qu'il n'était plus utilisé. Les économies grâce à cette opportunité sont très appréciables.

Qu'en est-il de la vente du réseaux d'eau à ValRégiaux, pour CHF 5'000'000.00 ? Est-ce que l'argent a été versé à la Commune (et dans ce cas, quand) ?

Le versement a été fait le 06.07.2023.

Bien entendu, cela n'a pas eu d'impact sur le résultat, ni en 2023, ni en 2024.

Bourses GH Piguet : il y a des ventes de bois en recettes, mais Zéro en coût d'exploitation. Comment cela se fait-il?

Les coupes ont été faites en 2023 et les décomptes nets en 2024.

LE CHENIT

